



Déclaration liminaire de la FS du CSAL de la DNVSF
du 17 octobre 2024

Monsieur le Président,

Avant de débiter cette déclaration liminaire, vous voudrez bien comprendre notre étonnement, lorsque deux convocations sont arrivées coup sur coup pour la Formation Spécialisée et le CSAL en cette matinée du 17 octobre 2024. C'est la raison pour laquelle, les deux organisations syndicales SOLIDAIRES et CGT Finances publiques représentatives des personnels de la DNVSF, vous ont demandé le report du CSAL. En effet, comment se satisfaire de deux réunions en une matinée, si ce n'est dans le seul but d'escamoter le débat et/ou de rogner les droits syndicaux des représentants des personnels ?

La DNVSF ne nous avait pas habituées à telle situation.

Concernant le CSA en formation spécialisée, un groupe de travail relatif aux fonctionnements des formations spécialisées s'est tenu le 10 septembre, au niveau DGFIP. Presque 2 ans après la mise en place des nouvelles instances, il est temps de se préoccuper de leur fonctionnement. Le projet de circulaire présenté aux organisations syndicales par la DGFIP, est un coup porté aux droits des agents. Pour la **CGT Finances Publiques**, la DGFIP doit adopter un fonctionnement qui correspond à la réalité de notre réseau et de nos missions. C'est tout le contraire qui est proposé, avec une application stricte des textes ministériels alors qu'une adaptation mieux distante était de coutume à la DGFIP. En amoindissant ainsi le dialogue social, ce sont tous les agents qui vont en pâtir.

Par ailleurs, les rapports de l'IGF et de l'IGAS ne manquent pas de nous inquiéter. Renier les droits des agents encore et encore en matière d'ASA pour garde d'enfants, des délais de route, ou bien la remise en cause du temps partiel thérapeutique dans la fonction publique, voici les préconisations honteuses de ces deux organes, ayant pour seul but, une fois de plus sur le dos des agents, au détriment de leur santé, de faire des économies. Mais à quel prix ? Comme si la santé des agents ne se détériorait pas au fil des années.

Pour la **CGT Finances Publiques**, l'IGF ferait mieux d'étudier la justice fiscale et les moyens de lutter contre la fraude fiscale ou l'utilisation qui est faite de la TVA et l'IGAS en faire de même sur les cotisations sociales.

La DGFIP publie sur Ulysse le baromètre de satisfaction informatique annuelle 2024. Bien que le taux de participation soit en hausse de 4,7 %, il n'en demeure pas moins que le taux de participation annoncé est loin d'atteindre ne serait-ce que 50 %, sur 89 824 mails adressés au réseau. D'ailleurs, la note de satisfaction ne progresse que de 0,4 %. Pour s'en convaincre, l'outil CFIR utilisé dans les services de contrôle ne répond pas aux exigences de qualité des documents de taxation. Qu'en est-il de l'outil ALPAGE-CFIR ? Par ailleurs, la **CGT Finances Publiques** attend le bilan de la démarche proactive engagée par les DISI à destination des services territoriaux.

La DNVSF présente le DUERP-PAP 2024. La **CGT Finances Publiques** lira un avis sur le PAP 2024.

Sur le bilan des aménagements de poste 2023 :

La **CGT Finances Publiques** constate que 25 des 26 préconisations d'aménagement de poste par le médecin du travail ont été acceptées.

L'ordre du jour indique un point sur le rapport d'activité de la médecine du travail 2023. Or aucun document ne nous est parvenu. La **CGT Finances Publiques** souhaite en connaître la raison.

Les élus CGT Finances Publiques à la Formation Spécialisée du CSAL de la DNVSF

cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr